



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

25 novembre 2015

Après deux années de travaux

La Norme biologique canadienne 2015 est publiée!

Voilà! Vous pouvez désormais consulter la Norme biologique canadienne 2015!

Principes et normes de gestion - <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/programme-program/normes-standards/internet/bio-org/pgng-gpms-fra.html>

Listes des substances permises – <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/programme-program/normes-standards/internet/bio-org/lsp-psl-fra.html>

C'est cette norme qui guidera la production et la préparation des aliments biologiques canadiens jusqu'en 2020! Les opérateurs certifiés disposeront d'une année pour se conformer à la norme révisée.

La Norme 2015 comporte de nouvelles exigences, particulièrement en production d'animaux d'élevage.

De nouvelles mesures pour protéger la contamination par les OGM ont été introduites. La production parallèle demeure interdite pour les cultures annuelles.

La production de pousses et de microverdurettes complète désormais la section sur la production de germinations et il sera obligatoire d'utiliser des semences biologiques pour la production de pousses bio. Par ailleurs, la quantité minimale de sol à utiliser en production en serre a été définie : elle est de 70 litres au m².

Des articles spécifiques à production des ruminants, de la volaille, des lapins et des porcs biologiques ont été ajoutés afin de clarifier les pratiques admises en production biologique.

Le principe de santé- L'agriculture biologique devrait soutenir et améliorer la santé des sols, des plantes, des animaux, des hommes et de la planète, comme étant une et indivisible.



Les tableaux des Listes des substances permises sont aussi réorganisés. Les substances du tableau 4.2 sont regroupées; par exemple, au lieu d'avoir diverses substances telles que : Sulfates de fer, Produits du fer, Composés ferriques et ferreux, le nouveau tableau 4.2 inclut *Fer, Les sources de fer suivantes peuvent être utilisées pour combler une carence en fer documentée : l'oxyde ferrique, le sulfate ferrique, le sulfate ferreux, le citrate de fer, le sulfate de fer ou le tartrate de fer. Voir le tableau 4.2 Micronutriments.*

De nouvelles substances sont admises en production végétale: le biocharbon, la farine de viande, le digestat anaérobie, les produits de formulation.



Bienvenue à la nouvelle Norme biologique canadienne! Au cours des deux dernières années, plus de 150 personnes ont consacré des milliers d'heures aux travaux de révision de notre Norme biologique! Notre objectif était de répondre aux besoins des producteurs biologiques tout en tenant compte des normes biologiques des autres pays. Il y a plus de 400 modifications incluant de nouveaux critères, la réécriture de certaines sections et de nombreuses clarifications aux directives précédentes. Il y a donc des modifications à toutes les pages; je vous invite à lire la nouvelle norme avec attention afin de planifier les changements qu'il sera nécessaire d'apporter à votre opération!

Hugh Martin, Président du Comité technique sur l'agriculture biologique

Les paillis 100% biodégradables composés de polymères dérivés du pétrole ou de composés GM ne pourront plus être laissés à décomposer dans les champs, mais une dérogation pour les paillis non conformes est accordée jusqu'en janvier 2017.

L'utilisation d'intrants cultivés sur des substrats génétiquement modifiés est clarifiée : s'il n'y a aucun résidu du substrat dans l'intrant, l'intrant cultivé depuis un substrat GM pourra être utilisé s'il s'agit de la seule source disponible sur le marché.

En production d'animaux d'élevage, les acides non synthétiques pour la neutralisation du pH de l'eau, les obturateurs de trayons, l'hydroxyde de sodium (pâte à écorner) et les produits de formulation sont ajoutés.

Les substances de lutte contre les nuisibles sont aussi regroupées dans les nouveaux tableaux 8.1, 8.2 et 8.3. Et, pour faciliter la consultation des tableaux, le numéro et le nom du tableau consulté sont toujours indiqués au haut de chaque page des LSP:

4.2 Amendements du sol et nutrition des cultures	
Nom de la substance	Origine et utilisation
<i>Fini les hésitations à se demander dans quel tableau on se trouve!</i>	

Une annexe, l'annexe A, présente la liste de toutes les substances répertoriées dans les LSP : il s'agit d'un index facile à consulter.

Il serait évidemment fastidieux de décrire toutes les modifications. Les opérateurs sont évidemment invités à prendre connaissance de la norme 2015 afin d'intégrer graduellement les nouvelles directives qu'elle comporte.



'Le Groupe de travail sur la préparation est heureux des améliorations apportées aux sections 'Introduction', 'Définitions', 'Procédures d'examen des substances' de 32.310. Nous sommes particulièrement satisfaits d'avoir séparé (Composition des produits biologiques' et 'Maintien de l'intégrité biologique durant le nettoyage, le conditionnement et le transport'. La séparation de ces concepts aidera tous les producteurs à comprendre les exigences relatives à l'intégrité biologique sur et en dehors de la ferme.'

Rochelle Eisen, Présidente du GT en préparation

Des sessions d'information sur les modifications apportées à la Norme biologique canadienne sont offertes en français par téléconférence

[Cliquez ici](#) pour avoir de l'information sur l'horaire et les coûts de ces sessions d'information.

Quel sera l'impact de la norme révisée sur le secteur biologique canadien?

Il est encore un peu tôt pour estimer l'impact de la norme révisée sur les opérateurs, mais les gestionnaires impliqués dans l'application et le contrôle du Régime biologique canadien sont déjà à pied d'œuvre pour adapter leur documentation et leurs activités aux nouvelles exigences de la norme 2015. Nous avons demandé à plusieurs intervenants du milieu de nous parler de l'impact de la Norme révisée sur leur travail.

Vincent Vilela

Directeur de l'accréditation
CARTV

Le CAEQ est le département d'accréditation du CARTV (Conseil des appellations réservées et des termes valorisants), responsable d'accréditer les organismes de certification actifs sur le territoire québécois. Le CAEQ est aussi un des organismes de vérification de la conformité mandatés par l'ACIA pour l'accréditation d'organismes de certification sous le régime Bio-Canada.

Chimiste de formation, formé aux techniques d'audit, Vincent Vilela est Directeur de l'accréditation du CARTV. À ce titre, en plus de mener divers audits, il gère les ressources du CAEQ afin d'évaluer et surveiller les organismes de certification accrédités.



C'est la première fois que votre agence doit gérer une révision majeure de la norme?

Non. Le CAEQ était présent à l'implantation des normes biologiques du Canada en 2009 et a également connu une révision en profondeur du cahier des charges de l'appellation biologique au Québec en 2011

lorsque le CARTV a décidé d'intégrer les normes 32.310 et 32.311 du régime Bio-Canada pour faciliter le travail aux entreprises québécoises qui devaient déjà les respecter pour le commerce interprovincial et international, en plus de la norme provinciale. Plus récemment, le remplacement du Guide ISO 65 par la norme ISO/CEI 17065 a nécessité un intense travail au sein de notre équipe.

Quel est l'impact de cette révision sur votre travail (soit au niveau de votre documentation interne, de vos audits)?

Un accréditeur contrôle le travail d'un organisme de certification afin d'apporter la garantie que celui-ci respecte en premier lieu la norme ISO/CEI 17065 et les critères d'accréditation dans ses procédures. Nous devons vérifier que le certificateur aura modifié la liste de contrôle de ses inspecteurs pour prendre en considération les modifications survenues dans les normes biologiques du Canada. Ce travail sera documentaire, mais aussi sur le terrain en observant le travail d'un inspecteur lors d'un audit témoin.

Croyez-vous que cette révision va faciliter votre travail à moyen terme?

Non, cette révision ne facilitera pas ou ne compliquera pas le travail de l'accréditeur. Nous continuerons de nous assurer que les entreprises et les consommateurs peuvent avoir confiance dans le travail des organismes de certification, quelle que soit la version en vigueur des normes biologiques.

Par contre, il est certain que les normes en question doivent être écrites de manière à éviter toute interprétation, ce qui compliquerait le travail du certificateur et de l'accréditeur dans son application.



Donna Hildebrand
Membre senior- Comité de certification
Pacific Agricultural Certification Society

Diplômée en administration, expérimentée en programmation et soutien technique informatique, Donna Hildebrand est à l'emploi de PACS depuis 2008. Elle est membre senior du Comité de certification de PACS, qui certifie environ 400 opérations; elle est également responsable de la révision de l'étiquetage, assure la formation et gère les mises à jour des documents. Elle aime aussi jardiner bio.

Avec la publication de la norme révisée, quels changements devez-vous apporter à votre documentation?

Tous les formulaires d'application et documents y reliés doivent être mis à jour pour intégrer les changements. De nouveaux formulaires d'application pour la production d'animaux d'élevage seront développés pour inclure les nouvelles spécifications. Les manuels seront aussi mis à jour tel que nécessaire, de même que le site Web où sont hébergés les formulaires. Nous distribuerons des infolettres à tous nos clients pour leur expliquer les changements.

Devrez-vous entraîner vos inspecteurs?

Tous nos documents utilisés par les inspecteurs seront mis à jour et leur seront distribués. L'ordre du jour de notre téléconférence avec les inspecteurs inclura une description des modifications et toute méthodologie spécifique que nous demandons aux inspecteurs d'utiliser pour le suivi des clients.

Le BBC demande aux organismes de certification d'informer les opérateurs lorsqu'il y a des changements à la norme (Manuel, article C5.1). Quel est votre plan pour vous conformer à cette directive?

Nous avons recours à diverses stratégies, dont quelques-unes déjà mentionnées (infolettres, site Web). Les infolettres distribuées seront spécifiques aux activités des opérateurs et l'informeront des sections de la norme qui concernent ses opérations. De plus, au moment de la décision de certification, PACS conseillera les clients individuellement sur les changements qu'ils doivent apporter à leurs pratiques.

Avez-vous eu la chance d'analyser la norme révisée? Vous semble-t-elle plus claire?

Les modifications apportées à la section Préparation clarifient énormément cette section. Les ajouts à la section Production d'animaux d'élevage rehaussent certainement la clarté des directives applicables à ces types d'opérations. Il est heureux que les opérations de transformation qui se déroulent à la ferme soient assujetties à la section sur la Préparation. .

Je n'ai pas encore examiné avec attention les Listes des substances permises.



Stuart McMillan

Inspecteur en production biologique

Stuart est un inspecteur biologique depuis 2006. Il inspecte les grandes cultures, les cultures de riz sauvage, les petites fermes maraichères et fruitières. Il cumule de l'expérience en inspection de tous les types de production d'animaux d'élevage. Il inspecte également les opérations de transformation, que ce soit les petites fermes où sont préparés des aliments sur place, les opérations de nettoyage des semences, ou encore les vastes opérations de préparation de produits multi-ingrédients.

En tant qu'inspecteur expérimenté, êtes-vous satisfait de l'introduction de la Norme révisée?

Je crois que tant les inspecteurs expérimentés que les nouveaux inspecteurs accueilleront avec satisfaction la norme révisée. Nous croyons que la norme biologique est vivante et dynamique et qu'elle doit s'adapter aux pratiques qui évoluent, tout en comblant les lacunes de la norme précédente appliquée depuis plusieurs années. Je rappelle constamment aux opérateurs inquiets de certaines directives de la norme qu'ils ont la capacité d'émettre des critiques positives, ou des suggestions à l'égard du règlement. C'est une norme qui nous appartient, elle ne nous est pas imposée par de l'extérieur. Je suis heureux de constater que le dur travail des membres du Comité a enfin porté fruit.

La norme révisée assure également aux producteurs d'évoluer avec le reste de l'industrie agricole grâce à l'implantation des références aux meilleures pratiques prescrites par les Codes de pratiques. Le secteur conventionnel aurait pu implanter des pratiques ayant un meilleur impact sur l'environnement et le bien-être animal que les pratiques du secteur biologique si nous n'avions pas introduit ces références.

Comment la révision affecte-t-elle votre travail?

Je ne crois pas que la révision modifiera beaucoup le travail des inspecteurs. Notre rôle est le même, notre approche demeurera semblable. Mais il y aura un impact dans certains cas sur la quantité de temps requis pour une inspection, même si notre rôle demeure inchangé.

Pour les productions végétales, je ne crois pas que la norme révisée aura un impact significatif sur notre travail d'inspecteur. Pour les autres types de productions, particulièrement en animaux d'élevage, il y aura un bon nombre de nouvelles exigences que nous devons vérifier.

Cela se manifestera surtout au niveau des directives mesurables plutôt rattachées à des objectifs globaux. Par exemple, j'imagine que je devrai voyager avec un appareil de mesure de l'ammoniac et un gallon à mesurer (que je pourrai désinfecter) pour l'inspection des opérations d'élevage, là où il n'y a pas de mesure établie de l'étable ou de l'enclos. Je suis donc heureux de l'introduction des nouvelles mesures. En tant qu'inspecteur, j'ai observé des variations importantes entre la compréhension de la norme telle qu'appliquée par les fermiers et l'interprétation des divers certificateurs. Certains secteurs de production ou fermes individuelles devront faire des changements significatifs avec la publication de la norme révisée. Les producteurs de volaille

existants devront parfois prendre des décisions difficiles, à savoir s'ils sont prêts à faire des investissements de capitaux importants ou s'ils abandonnent la production biologique.

Devez-vous suivre une formation pour intégrer les clauses nouvelles ou simplement modifiées?

J'ai suivi les travaux de révision et je crois que je suis bien informé des modifications. Je prévois toutefois participer à des sessions de formation offertes par les certificateurs et autres organisations. Pour ma part, je devrai me familiariser avec les Codes de pratiques en production animale. Je comprends la norme biologique, mais il y a des références à documents externes que je n'ai jamais consultés et je devrai donc les étudier et être formé. Les certificateurs ont un rôle essentiel à jouer en communiquant des modifications à leurs clients, mais les inspecteurs devront sans doute prendre le temps de passer en revue ces modifications avec les opérateurs biologiques au cours de l'année.

Les pratiques sont-elles plus claires dans la norme révisée?

Sans l'ombre d'un doute. Cela constitue l'une des meilleures parties de la nouvelle norme à mon avis. Quelques-unes des modifications répondent à des questions que l'on ne se posait pas, par exemple les exigences pour l'espace requis pour les poulettes ou l'inclusion des microverdurettes. Par ailleurs, la norme adresse des enjeux dont l'interprétation divergeait dramatiquement. Comment définir la lumière naturelle dans les poulaillers, la définition du sol en production en serre, combien de temps le lait doit être fourni aux ruminants, quelles sont les qualités d'une eau propre? L'ambiguïté relative à ces sujets générerait des impacts négatifs.

Les clarifications présentées dans la norme révisée sont fantastiques, même dans les cas où le manque de clarté n'engendrait pas d'impacts négatifs. Cela s'applique particulièrement à la section Préparation et manutention des produits biologiques.



Ted Zettel

Président du Comité d'interprétation des normes

Ted Zettel is a pioneer in the organic farming field, one of the first Canadian farmers to make the transition, achieving certification in 1986. Ted retired from organic dairy farming after 29 years, but still manages their 400 acres as an organic cattle and cash crop operation together with his family. He has been active in many Ontario organic associations, still being the Organic Council of Ontario's delegate to the Organic Federation of Canada. He has been President of OFC from 2008 to 2014 and currently is the Chair of the Standards Interpretation Committee.

De nombreuses interprétations du Comité d'interprétation des normes seront modifiées suite à la publication de la norme révisée. Comment le CIN intégrera-t-il la norme révisée, quel est votre plan de travail?

En fait, toutes les Questions et réponses finales réponses du Comité d'interprétation des normes sont analysées systématiquement pour que chaque interprétation soit revue à la lumière des changements apportés par la révision et pour déterminer si elles doivent être modifiées. Il y a plusieurs interprétations qui seront modifiées.

Mais je crois qu'en général, la tâche du Comité d'interprétation des normes devient plus facile, et moins stressante; il y a de moins en moins de confusion à mesure que nous accomplissons notre travail d'interprétation.

Par ailleurs, les gens deviennent de plus en plus compétents à interpréter les normes par eux-mêmes et je dirais qu'il y a moins de contradictions entre les décisions des nombreux certificateurs; mais nous avons toujours besoin d'un processus pour régler les choses quand un problème survient et c'est ce que le comité d'interprétation continuera d'accomplir avec la version 2015 de la Norme biologique canadienne.

Anicet Desrochers

Apiculteur biologique– Territoire des Hautes-Laurentides



Anicet est né dans une ruche. Il a suivi plusieurs formations universitaires en apiculture en Alberta, puis en Californie pour devenir aujourd'hui l'un des rares éleveurs de reines du pays. Il travaille par amour pour cette science qu'est l'apidologie, mais aussi par souci de renverser naturellement le taux de mortalité d'abeilles, observé partout dans le monde, depuis quelques années en sélectionnant les spécimens les plus rustiques, résistants et adaptés à leur environnement. Son expertise apicole est reconnue internationalement et il met la main à la ruche au quotidien pour assurer la santé de ses colonies.



Que pensez-vous de la révision de l'article 7.1.10 qui régit la zone tampon en production de miel biologique?

Le nouvel article relatif à l'emplacement des ruches introduit des zones grises; il est exact de prétendre que les abeilles ne voyageront pas sur de longues distances pour se nourrir lorsque les sources de nourriture sont abondantes autour des ruches. Cependant, certaines cultures, tel le canola, sont très attirantes pour les abeilles à cause de leur teneur très élevée en nectar. Les abeilles peuvent donc parcourir de 3 à 7 kilomètres pour s'en nourrir si les sources de nourriture qui les entourent ne sont pas en floraison ou suffisamment nourrissantes. Il faut donc établir sur une carte géographique les types de cultures environnantes et considérer les périodes de floraison des cultures 'interdites' afin de prévoir les comportements des abeilles et assurer l'intégrité biologique du miel.

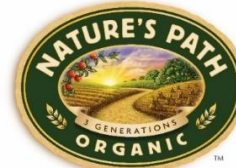
Le modèle de production mono industriel doit être repensé; les abeilles qui butinent dans des milieux diversifiés sont plus résistantes, leur système immunitaire étant stimulé par les espèces diverses et sauvages. Par ailleurs, la saveur du miel produit depuis des milieux diversifiés est plus riche et aromatique.

Il faudrait donc repenser notre modèle agricole afin de promouvoir la biodiversité et créer des systèmes de production complémentaires des uns des autres et qui s'enrichissent mutuellement.

La FBC remercie chaleureusement Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), l'Office des Normes générales du Canada (ONGC) et tous les comandataires qui ont généreusement contribué aux travaux de révision de la Norme biologique canadienne.

La FBC remercie également tous les membres et le Président du Comité technique sur l'agriculture biologique, tous les présidents des groupes de travail et les exploitants du secteur qui ont participé aux réunions des groupes de travail.

Les travaux de révision ont pu être menés à bien grâce à l'effort collectif de tous les participants et partenaires financiers. Nous souhaitons que la Norme 2015 soutiendra les opérateurs biologiques canadiens et incitera de nouveaux exploitants à adopter les pratiques de l'agriculture biologique.



UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles



Ash Street Organics



LES BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC
QUEBEC WILD BLUEBERRIES



COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS
DE SIROP D'ÉRABLE



Canadian Pork Council
Conseil canadien du porc



Homestead Organics

MAISON ORPHÉE 



Ontario Natural



ORGANICALLY GROWN,
CLOSE TO HOME